

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la Documentation Catholique du 15 mai 1955)

Vol. XXXI — No. 38

Ottawa, 28 octobre 1955



LE SEUL MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicaux les trouvent dans LE TRAVAIL

Deux poids...

Deux mesures...

Deux Duplessis...

Deux Commissions...

Ceux qui aiment les contrastes ont été bien servis, ces dernières semaines, dans l'affaire des camionneurs à l'emploi de la compagnie Miron & Frères. Du reste, c'était à prévoir, puisque se trouvaient aux prises, dans ce conflit industriel, d'une part la compagnie Miron Frères, l'un des entrepreneurs de prédilection du gouvernement provincial actuel, et d'autre part, la Fédération du Travail du Québec, le syndicat ouvrier de prédilection du premier ministre.

PREMIER CONTRASTE. Tout le monde sait que M. Duplessis crie depuis toujours à qui veut l'entendre "qu'il n'interviendra jamais dans un conflit déclaré illégalement". Or, la grève des camionneurs de Miron Frères n'apparaissait pas particulièrement légale: pas de conciliation, pas d'arbitrage, ordre formel de retourner au travail émanant de la Commission des Relations ouvrières, etc.

Et par-dessus tout ça, une intervention spectaculaire du premier ministre: entrevue de deux heures et demie, à son bureau, entre la compagnie et le syndicat de la F.A.T. Si cela ne s'appelle pas une intervention, qu'est-ce que c'est?

NOTEZ BIEN: NOUS NE BLAMONS PAS M. DUPLESSIS D'ÊTRE INTERVENU; NOUS AVONS TOUJOURS SOUTENU QUE C'ÉTAIT SON DEVOIR D'INTERVENIR QUAND UN CONFLIT S'ENVENIMAIT.

Mais ce qui nous frappe, c'est, d'une part, ses grandes protestations que "jamais il ne toucherait à une grève illégale" et, d'autre part, cette intervention éclatante... quand il s'agit de ses amis. — La prochaine fois qu'il en parlera, le

premier ministre ne devrait-il pas préciser qu'il n'interviendra jamais dans une grève illégale, A MOINS QU'ELLE N'IMPLIQUE SES PETITS AMIS POLITIQUES? Ce serait plus vrai, plus clair, et tout le monde comprendrait mieux.

DEUXIÈME CONTRASTE. A l'issue de la rencontre entre MM. Miron, les grévistes de la F.A.T., et M. Duplessis lui-même, le premier ministre a annoncé "que la Commission des Relations ouvrières prendrait un vote à la compagnie Miron et que les camionneurs retourneraient au travail".

A moins d'être un imbécile, on est frappé par deux choses dans cette déclaration. D'abord, en entendant le premier ministre promettre un vote pour que les grévistes retournent au travail, on ne peut s'empêcher d'entendre d'autres déclarations du passé, dans lesquelles M. Duplessis jurait, avec des pudeurs de vierge offensée, que "rien ne pouvait être discuté avant que les grévistes (d'autres, en l'occurrence) ne mettent fin à leur illégalité en reprenant le travail". Dans le cas présent, toutefois, le premier ministre discutait et faisait des promesses "avant le retour au travail". Pourquoi cette différence de traitement? Parce que la grève chez Miron impliquait des petits... (voir plus haut).

Seconde chose frappante: M. Duplessis annonce que la Commission va prendre un vote. C'est admettre, clairement pour une fois, qu'il mène la Commission par le bout du nez, que cette dernière possède à peu près autant d'autonomie que le journal Montréal-Matin ou qu'un

(Suite à la page 3)

LES REPRESAILLES CONTRE UN SYNDICAT CONSTITUENT UNE INJUSTICE (CARDINAL GERLIER)

Tout ce qui ressemble à des représailles contre un ouvrier parce qu'il a adhéré à un syndicat ou parce qu'il mène une action syndicale, constitue évidemment une injustice.

Voilà en quels termes s'exprimait il y a quelques jours, Son Eminence le cardinal Gerlier, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Noiretable, département de la Loire en France.

Son Eminence le cardinal Gerlier a aussi déclaré que "le salaire payé à l'ouvrier doit être un salaire juste, c'est-à-dire qu'il doit être suffisant pour faire vivre un ouvrier honnête et sa famille".

Devoir des employeurs

Le prélat a aussi défini ce qu'il entendait par le salaire juste et il a fait remarquer à ses auditeurs que le salaire juste n'est pas celui qu'accepte l'ouvrier sur le marché du travail.

"Un salaire, a-t-il dit, n'est pas nécessairement juste, même s'il est accepté de part et d'autre par l'ouvrier et par le patron. Un salaire accepté par la contrainte, par exemple: telles conditions ou pas de travail, n'est pas juste. On risque trop ainsi de spéculer sur la misère et sur la faim.

Son Eminence le cardinal Gerlier s'est aussi adressé aux pa-

trons en leur demandant de payer ce salaire juste même s'ils doivent faire face à des difficultés: "Les employeurs, dit-il, ont le devoir de tout mettre en œuvre pour arriver à ces conditions de travail normales pour tous."

Enfin, le prélat a conclu en déclarant la nécessité du syndicalisme et en exhortant les ouvriers à faire partie d'un syndicat:

"L'Eglise, dit-il, reconnaît la légitimité du syndicalisme et de l'action syndicale. De plus, il y a même pour un ouvrier et tout particulièrement pour un ouvrier chrétien une certaine obligation d'adhérer à un syndicat. L'ouvrier qui s'en abstient peut ainsi commettre une faute d'égoïsme par manque d'esprit fraternel envers ses camarades."



A LIRE DANS CE NUMERO—

	page
Les problèmes de l'automatisation	4
Pire qu'en 1930	5
Section féminine	6
News Digest	8

LA SEMAINE

MONTREAL

Syndiqué réembauché avec une compensation de \$300 à la Dominion Oilcloth

Par une entente à l'amiable avec le syndicat national des Employés du linoléum de Montréal, la Cie Dominion Oilcloth vient de réembaucher l'un de ses employés, M. Gérard Vaillancourt, qui avait été congédié au cours de l'été dernier. La compagnie a aussi convenu de verser une somme de \$300.00 à M. Vaillancourt comme compensation d'une partie du salaire perdu.

M. Vaillancourt qui est membre du syndicat du linoléum, est à l'emploi de la Dominion Oilcloth et il avait été congédié dernièrement pour les raisons suivantes: manque de jugement, insubordination, défaut de prendre les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, mauvais caractère, etc.

Après avoir suivi la filière ordinaire de la procédure

des griefs et passé par la conciliation, le syndicat se préparait à demander la formation d'un tribunal d'arbitrage lorsque la compagnie a demandé la convocation d'une séance du comité des griefs et a fait la proposition

de réembaucher M. Vaillancourt dans un autre département et de lui verser la compensation que nous avons mentionnée. L'offre fut présentée à M. Vaillancourt qui l'accepta et réintégra son travail.

MONTREAL

Rencontre syndicale des fonctionnaires du Service du Bien-être social

Jeudi soir dernier, en la salle de l'Ecole normale Jacques-Cartier, avait lieu la première rencontre syndicale de l'année organisée par le service d'Education du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Cette première rencontre d'une série de huit réunissait les fonctionnaires du service du Bien-être social de la cité de Montréal et plus de 150 employés de ce département, syndiqués et non syndiqués, ont pris part à cette rencontre où l'on a discuté les clauses de la convention collective, la procédure des griefs le régime des assurances, le fonds de pension et toutes les questions soulevées par ceux qui ont pris part à cette rencontre.

Les officiers du syndicat, en-

tre autres, M. René Constant, président, Robert Langlois, vice-président, Louis-Georges Hébert, représentant syndical du service du Bien-être social et MM. Jean-Marc Jodoin et J.-R. Gauthier, respectivement président du Comité et directeur du service d'éducation, ont répondu à toutes les questions soulevées et donné les explications demandées.

Avant la rencontre syndicale, un goûter fut offert à tous les participants par le Syndicat des fonctionnaires.

SAINT-HYACINTHE

Première convention signée pour les infirmières

L'Alliance catholique des infirmières du diocèse de Saint-Hyacinthe (C.T.C.C.), syndicat formé le printemps dernier, a récemment signé avec l'hôpital Saint-Charles de Saint-Hyacinthe sa première convention collective.

Ce syndicat fut constitué à la suite d'une invitation faite par les infirmières intéressées à l'Alliance des infirmières de Montréal et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, de venir les organiser en union.

La Commission des Relations Ouvrières accorda sans délai le certificat de reconnaissance syndicale, et les négociations furent entreprises vers le milieu de l'été.

Quelques séances de négociations suffirent à établir une entente très cordiale entre cet hôpital, dirigé par les RR. SS. Grises et le Syndicat, et en très peu de temps, les deux parties en arrivèrent à un accord complet sur les points litigieux.

Par cette convention, les infirmières reçoivent de substantielles augmentations de salaire, une remarquable amélioration du régime de vacances payées, une clause améliorée de congé-maladie et autres avantages marginaux. C'est un contrat de deux ans, avec clause de réouverture au bout d'un an.

L'hôpital était représenté par MM. Saint-Louis et Pinsonneault, administrateurs, tandis que les négociations étaient conduites, du côté syndical, par Me Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique à la C.T.C.C., Mlle Régina Boisvert, i.l., agent d'affaires du nouveau syndicat et de l'Alliance des infirmières de Montréal, Mlle Françoise Lafond, i.l., présidente du syndicat, et Mlle Marie-Jeanne Messier, i.l., secrétaire.

A la signature du contrat, les deux parties se sont déclarées satisfaites de l'esprit qui a régné au cours des négociations, ainsi que des résultats pratiques obtenus.



M. Roméo Ethier, ex-trésorier général de la CTCC, photographié au moment où il remerciait les représentants de l'Exécutif de la CTCC et les permanents syndicaux qui lui ont offert un magnifique souvenir à l'occasion de son départ occasionné par son accession au poste de gérant de la Caisse populaire des Syndicats nationaux de Montréal.

Les papeteries réalisent des profits fantastiques

L'annonce faite dernièrement par la St. Lawrence Corp. d'augmenter son papier-journal de \$5.00 la tonne a soulevé une vague de protestations des propriétaires de journaux des Etats-Unis et du Canada.

Ces protestations ne sont pas difficiles à comprendre car si l'on examine la situation financière de cette compagnie, on se demande même pourquoi on ne proteste pas plus fort et d'une façon plus indignée.

Cette compagnie a fait un profit net de \$4,451,000 en 1954; durant les six premiers mois de 1955, elle a réalisé un profit net de \$2,636,000 contre \$1,919,000 au cours de la période correspondante l'an dernier. Et si l'on prend les statistiques de 1954, on constate aussi que ses avoirs sont dans la proportion de 2-1 à 1 contre ses exigences.

Une autre méthode dont se servent les experts en finance pour mesurer la position financière d'une entreprise, c'est de faire la proportion entre les gains réalisés et les paiements d'intérêts qu'une entreprise doit effectuer. Or, dans le cas d'une entreprise stable possédant des marchés assurés et des revenus constants comme l'industrie du papier à journal, une proportion de 3 à 1 est considérée comme confortable.

Or en 1954, la St. Lawrence Corp. enregistrait une relation de 9-4 pour ses revenus comparativement à 1 pour ses déboursés en intérêts.

Les autres papeteries font aussi bien. Citons la Consolidated Paper qui a réalisé \$11,848,327.00 en 1954 contre \$10,982,000 en 1953; durant les six premiers mois de 1955, les profits nets ont été de \$6,798,352 contre \$5,436,000 au cours de la période correspondante l'an dernier. Price Bros. a réalisé \$8,075,000 en 1954 contre \$6,068,000 en 1953; International Paper et ses filiales ou subsidiaires ont réalisé \$67,475,000 en 1954, soit une augmentation de 15.3 p. 100 sur les chiffres de 1953 tandis que les profits nets pour les six premiers mois de 1955 sont supérieurs de plus de \$6,000,000 comparativement à ceux de 1954.

X X X

Pourquoi, se demandera-t-on, les papeteries veulent-elles augmenter leurs prix au moment où elles réalisent des profits si élevés?

C'est que les Etats-Unis, qui importent plus de 80 p. 100 de la production de la St. Lawrence Corp., possèdent à l'heure actuelle une très basse réserve de papier à journal et cela au moment où la demande va se faire sentir fortement à cause de la publicité croissante durant l'automne et à la veille des fêtes.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

M. P.E. Bolté, p.s.s. est nommé aumônier général de l'UCC



M. Paul-Emile Bolté, aumônier général adjoint de la CTCC qui vient d'être désigné par l'Épiscopat canadien au poste d'aumônier général de l'Union Catholique des Cultivateurs.

M. Paul-Emile Bolté, p.s.s., qui avait succédé à M. le chanoine Frigon au poste d'aumônier général adjoint de la C.T.C.C. en 1953, vient d'être désigné par l'épiscopat canadien au poste d'aumônier général de l'Union Catholique des Cultivateurs.

Le journal La Terre de Chez-Nous, organe officiel de l'U.C.C., qui vient d'annoncer la nouvelle, précise que M. Bolté devient le sixième aumônier général de l'U.C.C. depuis sa fondation en 1924. M. Bolté succède à M. l'abbé F.-X. Côté, qui est décédé au mois d'août dernier.

Docteur en théologie de l'Université de Montréal, licencié en Sciences sociales de l'université

QUEBEC

Une nouvelle convention collective de travail vient d'être conclue pour près de 200 ouvriers de la pâtisserie Jos. Vaillancourt, après plusieurs séances de conciliation et trois séances d'arbitrage.

La nouvelle convention prévoit une augmentation de 9 p. 100 applicable sur les gages réels payés et rétroactive au 17 juillet 1955. Les travailleurs ont aussi obtenu la réduction de la semaine de travail de 52 à 50 heures avec la pleine compensation.

Le syndicat a aussi obtenu deux semaines de vacances payées après cinq années de service, une clause améliorée de la formule d'ancienneté et finalement un plan d'assurance sociale.

MM. Eugène Rancourt du Conseil Central de Québec, Alex Lavoie, président du syndicat, et Raymond René, trésorier, ont poursuivi efficacement les négociations pour les travailleurs.

Laval de Québec, professeur de doctrine sociale de l'Église à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal et membre de la Commission sacerdotale d'études sociales, M. Bolté, avant sa nomination au poste d'aumônier général de l'U.C.C. avait tout d'abord rempli les fonctions d'aumônier du Conseil central de Montréal et de plusieurs fédérations affiliées à la C.T.C.C. dont la Fédération de l'Imprimerie, la Fédération des Employés municipaux, celle du Vêtement et celle des barbiers-coiffeurs.

Très versé dans les questions sociales, M. Bolté comprenait toute l'importance du syndicalisme en général. C'est pourquoi, au cours de son passage dans les rangs de la C.T.C.C., il a contribué énormément à la diffusion de la doctrine sociale de l'Église par ses conseils et par son action dans les cercles d'études, les organismes d'éducation syndicale.

Il ne manquait jamais non plus de faire ressortir l'importance du rapprochement entre le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme agricole.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Bolté pourra continuer efficacement sa tâche d'éducateur.

La rédaction du journal Le Travail veut aussi remercier M. Bolté des conseils qu'il lui a prodigués et de la collaboration qu'il lui a apportée, notamment dans l'explication de la Lettre pastorale sur le problème ouvrier et ses articles sur la moralité des clauses de sécurité syndicale, et lui souhaiter un fructueux et heureux séjour chez nos confrères du syndicalisme agricole.

COLERAINÉ

Le Conseil Régional des Syndicats Nationaux de Thetford-Mines vient d'adresser, sous la signature de son secrétaire, M. Georges Dionne, une lettre de protestation à la Commission Scolaire de St-Joseph de Coleraine.

Cette lettre de protestation est motivée par le fait que la Commission Scolaire de Coleraine refuse de négocier une convention collective de Travail avec le Syndicat National des Professeurs laïcs de Thetford-Mines.

Au cours de son assemblée régulière tenue à Thetford-Mines, les délégués des syndicats affiliés ont pris connaissance de ce refus de la Commission scolaire et ils ont protesté fermement "contre cette attitude antisyndicale vraiment incompréhensible".

Dans sa lettre, le Conseil Régional demande à la Commission de reprendre les négociations au plus tôt et d'arriver à la conclusion d'une entente satisfaisante par la signature d'une convention collective de travail.

CHICOUTIMI

Le Syndicat national des employés de Commerce de gros de Chicoutimi a été récemment accrédité par la Commission des Relations ouvrières comme agent négociateur pour les employés de Brassard Frères. Auparavant, ces employés étaient représentés par un autre syndicat, lequel s'est fusionné avec le Syndicat du Commerce de gros, lequel a dû se faire accréditer.

La semaine dernière, une première rencontre a eu lieu et une autre sera tenue cette semaine. Même si l'entente n'est pas faite et que plusieurs points restent en suspens, il y a cependant lieu de croire que les parties pourront en venir à une entente d'ici quelque temps.

Deux poids . . .

(Suite de la page 1)

chien au bout d'une corde. Ou alors, serait-ce qu'il existe deux Commissions des Relations-ouvrières: l'une formée du Juge Pelletier, de MM. Lebrun, Charpentier, etc., et l'autre composée de M. Duplessis tout seul?

TROISIEME CONTRASTE. Après la grève de l'amiante, les poursuites judiciaires intentées par le procureur général contre certains grévistes devaient durer plusieurs années et coûter à René Rocque six mois de prison.

Chez Miron, une fois la grève finie, Me Jean-Paul Sainte-Marie, avocat de la Couronne, annonce qu'on va "suivre la coutume qui veut qu'une fois une grève réglée, on abandonne les procédures". Et Me Sainte-Marie les abandonna toutes d'un coup, en une seconde. — Deux poids, deux mesures, deux sortes d'avocat de la Couronne?

N'oublions pas d'ajouter un tout petit détail: Me Jean-Paul Sainte-Marie, accusateur public conciliant, dans le cas Miron-F.A.T., se trouve être par hasard l'associé professionnel de Me R. La fleur qui représentait la compagnie Miron dans toute cette affaire, et tous deux ont la réputation méritée d'être de solides amis politiques de M. Duplessis.

N'est-ce pas que tout cela est bien touchant, bien édifiant, et révèle chez toutes les personnes en cause (y compris M. Duplessis lui-même) un sens de la justice, de l'équité et de la démocratie comme on n'en voit pas souvent?

C'est notre opinion.

Gérard PELLETIER.

QUEBEC

Rencontre des responsables régionaux d'éducation

Le Service d'Éducation de la CTCC annonce une prochaine rencontre de tous les responsables régionaux d'éducation qui aura lieu, samedi, le 29 octobre prochain au Château Bonne-Entente, 3400, Chemin Sainte-Foye à Québec.

Cette rencontre donne suite à un voeu émis par les responsables de l'éducation dans les différents centres, surtout à l'échelle des conseils centraux, afin de tirer profit des expériences tentées dans chaque centre et trouver des solutions à leurs problèmes communs.

Chacun des centres est appelé à déléguer deux représentants à cette rencontre qui coïncidera avec l'ouverture du Collège du Travail de la C.T.C.C., dimanche, le 30 octobre, au Château Bonne-Entente.

Voici les principaux points du programme tracé pour cette rencontre syndicale:

1—Compte rendu des programmes en cours dans les différents centres et échanges de renseignements sur les expériences tentées.

2—Étude du programme suggéré dans le rapport du Service d'Éducation au dernier congrès de la C.T.C.C.

3—Mise au point sur les rapports mensuels préparés par les services régionaux et étude de ces rapports sur les termes à employer pour la rédaction de

ces rapports.

4—Étude de programmes spéciaux à déterminer comme les journées d'études à l'intention des femmes de syndiqués et des femmes syndiquées, ainsi que l'élaboration de journées d'études sur la question scolaire.

Les représentants régionaux qui participeront à cette rencontre syndicale sont invités à coucher au Château Bonne-Entente et à assister à l'ouverture du Collège du Travail qui aura lieu le dimanche midi, 30 octobre, au même endroit.

L'on sait que cette session du Collège du Travail durera deux semaines et que les élèves pourront suivre les cours dans quatre sections différentes. Quelque trente élèves sont attendus à cette session du Collège du Travail.

MONTREAL

Les employés de Dupuis Frères préparent leurs négociations

Le Syndicat National des Employés du Commerce, section Dupuis Frères, est actuellement à préparer les prochaines négociations qui auront lieu à l'expiration de la convention collective qui expire le 28 janvier prochain.

A ce sujet, au cours de la dernière assemblée générale du Syndicat, trois membres du Comité de négociations ont été choisis parmi les membres du Comité exécutif. Ce sont: MM. J. Riopel, Albert Brousseau et Denis Gaudet.

Chacune des sections, soit celle du magasin Dupuis Frères et celle du Comptoir Postal, désignera ses propres négociateurs afin de compléter le comité qui sera composé de neuf membres.

Au cours de cette assemblée générale, le Syndicat a aussi adopté une résolution augmentant la cotisation syndicale de \$1.00 par mois pour une période de trois mois, afin de constituer un Fonds de défense professionnelle qui servira à défrayer les dépenses encourues par les négociations et les autres procédures suivies jusqu'au règlement du litige.

On a aussi annoncé que c'est jeudi soir, le 27 octobre, qu'auront lieu les élections des officiers de la section des employés du magasin.

Give Us This Day . . .

N'oubliez pas que c'est lundi soir prochain, le 31 octobre, qu'aura lieu la présentation du film Give Us This Day au Cinéma Venezia.

Give Us This Day . . .

● C'est le film le plus profond
● le film le plus vrai
qui ait jamais été produit
Voyez-le lundi, le 31 oct.
à 8 h. p.m. au

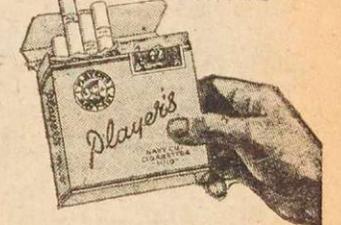
THEATRE VENEZIA
1120 est, rue Ste-Catherine

ENTREE: 60c

Première soirée du Ciné-club ouvrier de Montréal.
Une initiative du Comité d'Éducation du Conseil Central.

FUMEZ UNE

Player's
"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE!



LA VIE OUVRIERE A RADIO-CANADA

Depuis mardi, le 18 octobre, Radio-Canada diffuse chaque semaine, de 8 heures à 8 h. 30 du soir, une émission d'une demi-heure sur la Vie Ouvrière et Economique.

Cette revue est composée d'une chronique d'actualité ouvrière et d'une chronique d'actualité économique. On y entend également des chefs syndicaux, des hommes d'affaires, des professeurs, des journalistes qui viennent étudier certains problèmes ou discuter de questions complexes.

Les titulaires de cette émission se proposent de suivre l'actualité de près, tout en accordant beaucoup d'attention à certains problèmes fondamentaux qui prennent une si grande importance avec le développement industriel du Canada, tant du côté ouvrier que du côté économique.

Henry Mhun, économiste-conseil et correspondant à Montréal de plusieurs revues et journaux

Thedford-Mines

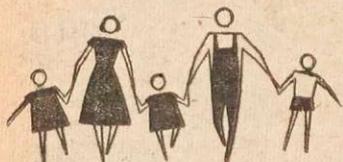
Tout dernièrement, s'est tenue une assemblée des membres du Conseil Régional des Syndicats Nationaux de Thedford. Les officiers élus pour le terme 1955-56 sont MM. Daniel Lessard, président; Florent Allaire, vice-président; Georges Dionne, secrétaire-trésorier, Mandèle Lessard et Louis-Philippe Leblond, directeurs.

Les protagonistes de l'émission "Les Idées en marche" apparaissent dans la photo ci-dessus. Ils sont, au premier plan, Gérard Pelletier, l'animateur, et Edmond Labelle, directeur du Service des Causeries de Radio-Canada; debout, en arrière, Jean-Guy Pilon, réalisateur pour la radio, et Jacques Landry, réalisateur pour la télévision. "Les Idées en marche" sont entendues simultanément à la radio et à la télévision, le jeudi soir à 9 h. 30 depuis le 22 octobre. La prochaine émission tant à la radio qu'à la télévision aura lieu jeudi, le 3 novembre à 9 h. 30 p.m. et le sujet discuté sera le suivant: "La censure a-t-elle toutes les libertés?"

Les travailleurs reçoivent moins du revenu national que durant la crise de 1929

OTTAWA (CPA)—Les travailleurs canadiens reçoivent actuellement une partie moins grande du revenu national que durant la période de la grande dépression et la proportion des salaires versés aux travailleurs est actuellement moindre, compte tenu de l'augmentation du revenu national. C'est ce que révèle la revue *Comment*, organe du parti CCF, à la suite de recherches faites sur le sujet.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC**

Siège social: 95, rue Curé, Québec, P. Q.

A l'aide de statistiques et de tableaux empruntés aux déclarations gouvernementales, le magazine démontre que durant la période de 1930 à 1935, les travailleurs recevaient entre 64.8 p. 100 et 74.4 p. 100 du revenu national; par contre, au cours de l'année 1954, la part des travailleurs dans le revenu national n'a été que de 63.9 p. 100.

Où est allée l'autre partie? *Comment* indique que les

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

corporations qui ne recevaient que 6.8 p. 100 du revenu national durant la période 1930-1935, ont reçu 11.1 p. 100 en 1954 pendant que les fournisseurs de capitaux qui recevaient un maximum de 16.6 p. 100 durant la dépression, ont reçu en 1954, 19.8 p. 100 du revenu national.

La revue *Comment* refute ainsi l'assertion de ceux qui prétendent que les travailleurs reçoivent une partie de plus en plus grande du revenu national. Il démontre aussi qu'au cours de la période de 1932 à 1952, il est arrivé seulement à quatre occasions que les salaires réels des travailleurs ont augmenté à un rythme plus rapide que le revenu national et il conclut en affirmant que durant cette période de 20 an-

européens, fait chaque semaine une revue de l'actualité économique.

Dollard Perrault, journaliste,

s'occupe de résumer l'activité ouvrière et de commenter les plus importantes nouvelles de ce secteur.

Alerte aux travailleurs

La chronique syndicale du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean vient de mettre en garde les ouvriers de cette région sur les agissements de vendeurs plus ou moins scrupuleux ou compétents qui circulent à travers les foyers et disposent de toutes sortes d'objets dans des conditions plus ou moins discutables.

Par ailleurs, Commerce-Montréal, organe officiel de la Chambre de Commerce du District de Montréal, attire l'attention des membres de cet organisme par l'entrefilet suivant:

"Selon le Better Business Bureau, voici la liste des domaines où il existe le plus de chance pour que vous soyez l'objet d'un racket organisé:

Machines distributrices — Batteries de cuisine — Portes et fenêtres doubles — Accessoires domestiques usagés — Plans de travail à la maison — Voitures usagées — Traitements pour chauves — Conseillers en règlement de dettes — Plans d'aliments congelés — Vente d'encyclopédies."

Il ne faut pas conclure de cette liste que tous ceux qui s'occupent de ces domaines sont des "racketeers", mais il faut prendre les dispositions de s'assurer de l'honnêteté des propositions.

Voici maintenant comment on procède dans la région Saguenay-Lac St-Jean:

Des vendeurs, plus ou moins scrupuleux et compétents, circulent à travers les foyers de nos ouvriers et leur vendent toutes sortes d'objets dans des conditions pour le moins discutables. D'abord, ces gens sont pressés et font leur vente en vitesse, de plus ils font signer aux acheteurs des documents que ceux-ci ne comprennent pas, qu'ils ne lisent même pas parce qu'ils se fient au vendeur qui leur parle.

Mais, quelques semaines ou quelques mois plus tard, ces acheteurs se réveillent avec une autre chanson. Ils apprennent, v.g. qu'ils ont acheté sur le plan de finance et que, même s'ils paient comptant, ils auront à payer des frais de finance assez élevés. Souvent le billet promissoire est là!

Ils apprennent aussi dans certains cas que la marchandise qu'on leur a vendue ne porte aucune garantie et même que la compagnie vendeuse s'est dégagée dans le contrat de toute responsabilité quant à sa marchandise.

Dans d'autres cas, ils reçoivent une mise en demeure d'avoir à payer à telle date alors qu'on leur a dit verbalement qu'ils ne commenceraient à payer que plus tard. Nous pourrions multiplier les exemples pour établir que ces ventes sont faites sous pression et que les acheteurs signent des documents qu'ils ne comprennent pas, mais qui les attachent très solidement.

Mais lorsque les difficultés surgissent, c'est là que le problème commence avec des pleurs et des grincements de dents. Aussi croyons-nous de notre devoir de mettre les travailleurs en garde contre les achats en vitesse de vendeurs qui circulent un peu partout.

Soyez prudents, prenez votre temps avant de faire un achat, même si la romance du vendeur est belle et prenez le temps de lire les documents qu'on veut vous faire signer. Si vous ne les comprenez pas ou n'êtes pas sûrs des explications qu'on vous donne, eh bien! attendez tout simplement. Vous ne le regretterez jamais.

Celui qui est pressé de bâcler un contrat dans les circonstances est le vendeur qui essaie de vous convaincre d'acheter la marchandise qu'il vous offre. Quant à vous, vous pouvez attendre plusieurs jours et vous ne perdez rien. Ne craignez pas, votre vendeur viendra bien vous voir de nouveau car il veut vous vendre.

Donc, avant d'acheter, prenez votre temps et réfléchissez aux engagements que vous prenez. De plus, lisez les papiers qu'on veut vous faire signer et si vous ne les comprenez pas ou si vous n'avez pas le temps de les lire, dites non tout simplement et faites attendre votre vendeur à la semaine suivante. Vous ne regretterez jamais d'avoir attendu, mais vous pourriez vous repentir amèrement d'avoir signé trop vite les documents qu'on vous soumet.

Enfin, méfiez-vous des romances comme celle-ci: on ne veut pas d'argent, vous paierez quand vous voudrez. Si vous ne payez pas comptant, vous paierez la plupart du temps des intérêts fantastiques qui doubleront à longue échéance le prix de la marchandise que vous achetez. Alors, prudence, prudence, devant le grand nombre de vendeurs qui veulent vous vendre n'importe quoi!

nées, le salaire réel des travailleurs canadiens n'a augmenté que de 59 p. 100 com-

parativement à une augmentation de 161 p. 100 du revenu national.

LETTRE DE PARIS

Bouillonnements en France

Il y a quelques semaines, j'ai parlé aux lecteurs du "Travail" de la soudaine flambée de grèves dans ce pays. Moins violentes, moins nettes, elles continuent de toutes sortes de façons et il y aurait à ce sujet bien des choses à dire.

Mais il n'y a pas actuellement que les grèves en France. Il y a l'Afrique du Nord. C'est ce qui permet de dire que la France traverse une crise très grave.

X X X

En Algérie règne depuis des mois, et chaque jour dans des territoires plus étendus, une guérilla de maquis. Au Maroc, si le terrorisme continue dans les villes, au nord dans le RIF, c'est une véritable guerre qui, comme en 1928, se déroule depuis quinze jours. Le gouvernement français, présidé par Edgar FAURE, doit faire face à cette situation. Il y a deux manières: faire la guerre ou négocier.

Négocier est difficile, les colons français ou tout au moins beaucoup d'entre eux s'y opposent, les dirigeants des grands trusts qui exploitent l'Afrique du Nord ne veulent pas entendre parler. Ils ont avec eux les généraux et les fonctionnaires des deux pays, et ils se sont opposés par tous les moyens à la politique de négociation que voulait FAURE.

Pourtant faire la guerre n'est guère possible non plus. Déjà il a fallu rappeler une classe sous les drapeaux, et une guerre menée sérieusement exigerait qu'on en appelle d'autres. Faites-le disent à FAURE les colonialistes. FAURE et son ministre des Affaires étrangères, PINAY, se sont rendu compte que ce n'était pas possible. De plus en plus les Français refusent de se battre en Afrique du Nord pour défendre non pas la présence française, que la plupart d'entre eux souhaitent maintenir, mais la toute puissance des grands colons, propriétaires de vignobles dans un pays où l'on ne boit pas de vin ou exploitant des richesses minières. Des manifestations se sont produites dans les casernes à ROUEN, à TOULON, dans une grande gare de PARIS au moment d'un départ. Menée communiste? Absolument pas. Une autre manifestation a groupé dans une église parisienne trois cents jeunes soldats venus prier pour la paix et qui, disent-ils, ne refusent pas la guerre mais refusent une guerre injuste pour des intérêts privés. Mgr CHAPPOULIE, évêque d'ANGERS, a, dans un discours public, pris une position analogue et les Cardinaux et les Archevêques de France se sont interrogés sur la question; leur communiqué est plus modéré que l'allocution de l'Evêque d'ANGERS, mais l'on sait que leur discussion a été longue et que la majorité de ceux de la métropole souhaitait un texte plus ferme.

X X X

Donc l'opinion publique est contre la guerre et si l'on rappelait d'autres classes, personne ne peut savoir si elles obéiraient. De leur côté, les généraux d'Afrique du Nord groupés autour du Maréchal JUIN, demandent une politique de fermeté et n'hésitent pas à menacer la République. Le moment est mal choisi, car là non plus le peuple, qui ne veut pas de cette guerre ainsi que toutes les autorités morales, s'opposeraient à leur appel.

Pourquoi donc dans ces conditions, le gouvernement ne négocie-t-il pas comme il le désire? Parce qu'il ne veut pas changer de majorité parlementaire (sa majorité normale est à droite et contre la négociation). C'est pour cela que, loutvoyant entre les obstacles, allant de l'un à l'autre, il est dans une situation chaque jour plus difficile.

L'Avenir? Qu'il y ait ou non chute du gouvernement, de grands changements pourraient bien se préparer en France.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

Dans cette photo, on aperçoit l'équipe de travail chargée du choix des sujets qui seront étudiés au cours du premier semestre des Idées en marche. De gauche à droite: Edmond Labelle, directeur du Service des causeries; Jean-Guy Pilon, réalisateur pour la radio; Jacques Landry, réalisateur pour la télévision; Jean-Paul Létourneau; Pierre Harvey; Réal Charbonneau; Romain Desbois; Jean-Paul Lefebvre; Arthur Tremblay; Jean-Luc Pépin; Gérard Pelletier, l'animateur du programme.

Les problèmes soulevés par l'automatisation

L'automatisation dans l'industrie et les affaires va se traduire par une hausse du niveau de vie de la population, mais les périodes de transition vont présenter des difficultés spéciales qu'aucune loi ne peut résoudre efficacement dans le domaine des négociations patronales-ouvrières. Mais ces négociations seront facilitées si les cadres syndicaux sont solides.

C'est par ces mots que M. Pierre Harvey terminait son exposé sur l'automatisation, ses problèmes et ses perspectives, devant un groupe de quelque 50 dirigeants syndicaux, jeudi soir dernier.

M. Harvey, qui est professeur à l'École des Hautes études commerciales, participait alors à un forum syndical organisé par le Comité d'Education du Conseil central de Montréal.

M. Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la CTCC a aussi pris part au forum et il a souligné que les premiers effets de l'automatisation et du développement croissant des techniques de la production se font déjà sentir dans les négociations en ce moment.

Nombreux problèmes

Après avoir défini l'automatisation une technique d'organisation de la production caractérisée par la liaison d'une série de machines au moyen de mécanismes capables d'assurer une production continue et par l'utilisation de machines pour surveiller les machines et diriger leurs opérations, M. Harvey a ajouté que l'automatisation va poser des problèmes généraux et des problèmes spécifiques.

Problèmes spéciaux à l'automatisation

Outre les problèmes généraux propres à tout développement

technique, l'automatisation va poser des problèmes spéciaux au cours de la période de transition et au cours du fonctionnement du système.

Au cours de la période de transition, le problème qui va se poser, c'est celui du reclassement de la main-d'oeuvre: la main-d'oeuvre journalière et semi-spécialisée sera fatalement déplacée et elle devra être rééduquée pour des tâches demandant des connaissances théoriques.

M. Harvey a souligné l'importance de l'action syndicale qui devra voir à faire absorber le coût de cette rééducation par la hausse de la productivité. Le danger de chômage plus ou moins temporaire devra nécessiter un mécanisme devant assurer un revenu aux travailleurs déplacés, par une formule quelconque de revenu ou salaire annuel garanti.

La dispersion de l'industrie

M. Harvey a souligné un autre aspect de l'automatisation: la part du travail humain qui sera relativement faible dans les usines où l'automatisation s'installera va permettre à l'industrie une certaine indépendance à l'égard des réservoirs actuels de main-d'oeuvre que sont les grandes villes: les usines devenues automatiques pourront se disperser, s'éloigner des grands centres et créer ainsi de nombreuses difficultés aux communautés existantes qui seront ainsi dans des villes mortes.

Dans le système

Au cours du fonctionnement du système, l'automatisation ex-

geant des investissements élevés, va nécessiter une très grande rigidité de production; la demande de produits devra donc être stable et ne pourra l'être que si le revenu est stable dans la population, d'où la nécessité de formule de salaire annuel garanti et de plein emploi sous l'action de l'Etat.

Par ailleurs, l'automatisation va créer de nombreuses périodes de loisirs et une demande pour de nouveaux services: éducation, recherches, spécialités de services sanitaires et d'organisation de loisirs.

Les perspectives

Il y a de nombreux freins au développement rapide de l'automatisation. Tout d'abord les entreprises qui se sont équipées durant la guerre et dans la période d'après-guerre et qui doivent amortir cet équipement avant de s'automatiser, ne sont pas encore prêtes; par ailleurs nous manquons de spécialistes en mathématiques et en électronique pour assurer un développement rapide de l'automatisation; enfin, il faut remarquer que certaines opérations se font mieux à la main.

Parmi les zones de développements actuels et immédiatement probables, il faut mentionner les industries à très grand débit comme l'industrie de l'automobile et du téléphone; les industries à production continue comme le pétrole, les produits chimiques et finalement le travail de bureau.

TRAVAIL ET FOYER

Faire un budget, c'est prévoir

La semaine dernière, nous avons vu ensemble, qu'il serait utile à plusieurs d'entre nous de prendre l'habitude de compter — c'est-à-dire, d'aligner des chiffres pour nous rendre compte de notre situation actuelle ainsi que de nos possibilités en face des dépenses à faire.

Nous avons insisté beaucoup sur le sujet, non pas pour le plaisir de souligner notre point faible à tous, mais pour susciter une réaction. Il ne sert à rien de fermer les yeux sur nos propres faiblesses. Il est beaucoup plus sage de les voir, de les admettre. C'est à cette condition que nous pourrions y apporter des améliorations.

Aujourd'hui, nous allons illustrer par exemple, le travail que nous vous avons suggéré de faire vous-mêmes, c'est-à-dire, la liste des dépenses fixes et inévitables, qui reviennent automatiquement chaque mois.

Nous vous avons prévenus que le résultat serait peut-être décourageant, mais qu'il ne fallait pas se décourager.

Nous choisissons un ménage dont le revenu est de \$120. par quinzaine, soit \$240. par mois. Le père, la mère et trois enfants d'âge scolaire. Vous savez, comme nous,

Il y a le loyer	\$ 35.00	
L'électricité et l'eau	7.45	
Le chauffage de	14.00	environ pour les mois d'hiver
La nourriture	100.00	soit \$25.00 par semaine
Les assurances	8.60	et c'est peu
Le barbier, la coiffeuse	4.00	
L'église et la charité	4.00	
Syndicat et associations	4.00	
	12.00	

LES CIGARETTES

Les charges fixes de ce ménage sont \$189.05 par mois. Si l'on compte que les allocations sagement administrées suffisent pour les besoins des enfants, il leur restera donc \$25.50 pour les vêtements du père et de la mère, les quelques piastres à mettre de côté pour les imprévus, la maladie, les cadeaux, les loisirs, les vacances; il y aura peut-être le transport pour se rendre au travail, les termes et parfois les paiements pour dettes et c'est dans tout cela qu'il faudra budgéter.

C'est en tenant compte de tout cela, qu'il faudra organiser un programme pour les fêtes.

C'est devant ces chiffres que l'homme et la femme ensemble, devront prendre des décisions.

Chacun saura qu'avec \$25. par quinzaine, il ne peut accepter des loisirs trop dispendieux, il saura que l'item vêtement doit être considéré sérieusement, en tenant compte du besoin et non pas tellement des vitrines. Il saura aussi qu'avant d'écouter l'histoire du vendeur de

qu'il y a des familles plus nombreuses, que les chiffres donnés sont pris dans la moyenne et ne peuvent refléter la situation exacte de chaque famille. Bref, c'est un exemple sur la façon d'établir la base d'un budget et non pas un budget type pour tout le monde.

Regardons ensemble les dépenses fixes et inévitables auxquelles doit faire face ce ménage.

Nous les prenons au mois, quitte à les répartir en quinzaine, quand la situation de base sera établie.

télévision, de brosses, ou autres, de quel montant il peut disposer.

Si dans chaque foyer ce calcul des charges fixes était fait d'avance d'une saison à l'autre, au moins, les familles ouvrières auraient fait un grand pas vers la sécurité! Il ne resterait qu'une infime minorité, ça vaudrait pas la peine d'en parler, qui s'embarqueraient dans des aventures financières dont elles ne sortiront jamais.

La situation de notre cas exemple n'est pas florissante. N'oublions pas cependant que s'il y en a de plus prospères, il y en a aussi de beaucoup plus tristes... Pour toutes les familles le budget est une nécessité!

Pour chaque foyer se pose l'obligation de faire donner le plus possible au salaire familial et par conséquent l'obligation de prévoir et de choisir!

PREVOIR

Prevoir nos besoins c'est-à-dire les "voir venir", s'y préparer. Voici des exemples, pas fictifs, qui illustreront les moyens de prévoir et les avantages de la prévoyance...

Madame X pense, dès le début de juin, qu'en septembre, il y aura encore cette année une rentrée des classes. Elle sait par expérience que cela coûtera assez cher... elle sait qu'attendre les allocations du mois d'août pour y penser ça ne marchera pas... Dès le milieu de juin, elle fait une sérieuse inspection de tous les vêtements, pour constater ce qu'il faudra renouveler pour la reprise des classes à l'automne: robes, bas, manteau, chemises, cravates et chaussures, rien n'échappe à son investigation. Elle s'informe aussi auprès de parentes ou de voisines combien ont coûté les livres pour les enfants de telle ou telle année et elle fait le total de tout cela. C'est peut-être 60 ou 70 dollars, elle en ajoute dix autres pour les imprévus, et tout de suite elle se met à l'oeuvre pour ramasser ce montant... Les allocations sont empilées dans une cachette et elle y ajoute même quelques dollars de temps en temps.

Prevoir c'est aussi agir comme cet homme qui paie une prime d'assurance de \$60 par année. Toutes les paies que le bon Dieu amène, il passe à la Caisse et dépose \$2.50. Deux piastres et cinquante, ça ne paraît pas beaucoup sur une paie! Mais quand vient l'échéance de son assurance, il fait un chèque et il reste encore quelques dollars à la caisse. Il s'en tire comme un "monsieur", comme diraient les vieux, personne ne court après lui... sa famille est toujours protégée. Pas d'histoires à la maison à propos des assurances! Une grosse différence avec ceux qui laissent reculer à l'épicerie pour des cas semblables, qui font collecter dix fois et perdent un temps considérable à parlementer avec l'agent ou pis encore qui empruntent et paient des frais supplémentaires.

Chronique syndicale
du Conseil régional
Saguenay,
Lac Saint-Jean.

"Give Us This Day"

"Posséder leur maison bien à eux." C'est peut-être ce désir qui a été le commencement de tout le drame de la famille ouvrière, "Give Us This Day", que le Ciné-Club ouvrier présentera le lundi, 31 octobre à 8 heures, au cinéma Vénézia, angle Sainte-Catherine et Beaudry.

La semaine dernière "Le Travail" consacrait une page entière au programme du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal, dont le Ciné-Club est une des activités.

Aujourd'hui, j'aimerais regarder avec vous certains aspects du film qui intéresseront plus particulièrement les travailleuses et les femmes de syndiqués. Car, l'invitation s'adresse aussi à elles.

On retrouve dans certains films des aspects de la vie ouvrière mais il est rare qu'un film tienne compte de tous ces aspects: social, personnels, et surtout familiaux. C'est peut-être à cause de cela que ce film a sur nous une si profonde emprise. Non seulement on vit avec Géromio, le père et principal interprète, dans ses contacts journaliers avec ses compagnons de travail, lorsqu'il est simple ouvrier et plus tard lorsqu'il trahit en devenant contremaître; non seulement on comprend les conflits intérieurs qu'il ressent; mais on partage sa vie familiale, intimement liée à ses options, avec sa femme et ses enfants, vie d'insécurité, de trouble, d'amour et de peine.

Avec quelques distinctions près, en tenant compte surtout des problèmes soulevés, toute famille de travailleur pourrait se retrouver dans cette famille ouvrière italienne. Car, ce n'est pas le travailleur, l'homme seul qui est aux prises avec son milieu, c'est toute la famille qui espère et souffre.

Il y a des films qu'on trouve ennuyeux, d'autres qui nous amusent ou nous font pleurer. Très peu de films nous "prennent au ventre", nous coupent le souffle, tant la puissance des problèmes est vraie et juste.

Plusieurs personnages du film sont d'authentiques ouvriers, c'est peut-être pour cela que le film atteint ce degré de densité qui en fait un chef-d'oeuvre.

Le film se termine sur les paroles de la femme, l'épouse qui, ayant travaillé toute sa vie, dans l'espoir de posséder un jour la petite maison dont ils rêvent, elle et Géromio depuis leur mariage: "PAUVRE GEROMIO, IL FALLAIT QU'IL MEURE POUR QUE NOUS AYONS NOTRE MAISON!"

Je ne vous en dis pas plus long. Mais je conseille aux femmes de syndiqués de Montréal d'accompagner leurs maris le soir du 31 octobre. De même qu'aux travailleuses qui aimeraient voir non pas un film à sensation, non pas un film en couleurs, mais l'invocation de la vie d'un simple travailleur, d'une famille aux prises avec des problèmes authentiquement vrais.

RENEE GEOFFROY.

LE REVE DE PIERROT

Pierrot avait regardé avec une attention soutenue son programme favori, LE GRENIER AUX IMAGES DE GRAND-PERE CAILLOUX. Quand Pierre est pris par un programme qui l'intéresse, plus rien n'existe autour de lui. Ses frères peuvent le taquiner, le bébé peut hurler, le téléphone sonner, Pierre n'entend rien; il vit les aventures des personnages qu'il voit.

Pourtant, le lendemain du GRENIER AUX IMAGES, il demanda à sa grand-mère: "Grand-maman, veux-tu m'acheter une petite étoile comme celle de Frisson?" La grand-maman ne dit mot de peur que le rêve de Pierre ne s'effrite en poussière. Il continua, les yeux bien loin: "Des fois je me demande si c'est bien vrai et si je pourrais m'en acheter une."

Pauvre petit bonhomme qui se pose des questions, en train de découvrir un monde de choses impossibles à obtenir, et qui sont là tout simplement pour peupler les rêves des petits enfants, et faire revenir au monde enchanteur de l'enfance, les grandes personnes que nous sommes.

Je ne les trouve pas sages à l'excès mes quatre gars. A certains moments, je les trouve même dégourdis pour la tranquillité que j'aimerais. Ils ont une dépense d'énergie dont la moitié me satisfait. Mais, quand je m'arrête pour y penser, j'en déduis que c'est tout de même le meilleur temps. Car, ils ont encore cette naïveté d'enfant qui est d'un charme incalculable; cette simplicité à regretter leurs sottises; ces têtes enfouies dans la jupe de la maman quemandant le baiser qui fera s'envoler comme par enchantement le gros bobo. Et, tout cela et bien d'autres encore s'envolent avec la petite enfance.

Adolescents, ils viendront encore confier leurs secrets, mais ils n'écriront plus des billets d'amitié à papa et maman... dans leurs cahiers de devoir. Je crains un peu cette adolescence si compliquée, si obscure, si difficile à déchiffrer. En un mot, j'ai peur de ne pas comprendre mes enfants quand ils auront dépassé le stage de l'enfance pour déboucher à pas lents dans la vie adulte. Les gens, les spécialistes qui ont fait des études sur les réactions des enfants, nous disent que si on les comprend bébés, il y a de grosses chances qu'on les comprenne adolescents. Peut-être. Sans doute.

Mais, je me souviens de cette grande période d'incertitude, de doute, d'entêtement, et je trouve que ce n'est pas si facile que cela, que ce n'est pas aussi gratuit qu'on nous le laisse supposer dans les livres.

Pierrot m'a fait revenir à la réalité: "TU SAIS MAMAN? LA PETITE ETOILE DE FRISSON, ELLE EST UN PEU A MOI AUSSI. ET PUIS, JE VAIS M'EN FAIRE UNE DANS MA TETE. ELLE SERA A MOI TOUT SEUL, CELLE-LA."

Je n'ai rien dit. J'ai laissé Pierre avec son rêve et ses quelques doutes. Il n'est pas encore prêt à commencer sa vie d'adolescence, il est encore dans le monde merveilleux de l'enfance.

R. G.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Les retardataires

Durant les deux dernières semaines, les retardataires ont été de moins en moins nombreux, mais il y a encore de trop nombreux travailleurs qui ne prennent pas soin de garder leur feuille de route intacte. Ceux qui ont pris l'habitude d'être au travail à l'heure ne le regretteront certainement pas lorsque le temps des mises à pied se présentera car les ouvriers retardataires et négligents sont ordinairement les premiers sur la liste de ceux qui doivent être mis à pied.

Quelque chose de neuf pour les travailleurs

Les syndiqués et les membres de leur famille sont priés de ne pas prendre d'engagement pour la soirée du lundi, le 31 octobre prochain car c'est ce soir là qu'aura lieu la présentation du film "Give Us This Day" au théâtre Venezia, 1220 Sainte-Catherine, coin Beaudry. Ce film décrit les espoirs et les difficultés des travailleurs durant les années de la grande dépression de 1930. La présentation de ce film inaugurerà à Montréal la première réunion du Ciné-Club organisé par le Service d'Éducation du Conseil Central de Montréal. Au cours de cette réunion, immédiatement après la présentation du film, les auditeurs pourront poser des questions, donner leurs impressions sur le film; la discussion libre sera sous la direction de MM. Gérard Pelletier, directeur du journal Le Travail, Claude Sylvestre, un spécialiste en matière cinématographique, et Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la C.T.C.C.

Le prix d'admission n'est que de 0.60 et la représentation commencera à 8.00 p.m.

Un événement

Les préparatifs vont bon train à la Canadian Vickers alors qu'on se prépare à la remise aux autorités de la marine canadienne du navire No 205, connu sous le nom de H.M.C.S. Saint-Laurent. Ce navire de guerre a été décrit récemment par le contre-amiral J. G. Knowlton, OBE, CD, RCN, comme étant le chasseur de sous-marins et le navire d'escorte le plus moderne jamais construit. Il a ajouté que ce navire possède des qualités jamais offertes par un chantier maritime. Les travailleurs des chantiers maritimes de la Canadian Vickers de Montréal peuvent prendre une large part du crédit de cette réalisation.

L'heure passe . . .

Un navire battant pavillon égyptien qui a quitté le quai dernièrement a laissé quelques regrets dans son sillage. Plusieurs membres de l'équipage de ce navire ont en effet cédé, à des prix dérisoires, des montres à certains

travailleurs des chantiers. Le navire avait à peine levé l'ancre que ces montres cessèrent de fonctionner complètement. Qu'on nous permette de rappeler à cette occasion qu'une heure perdue ne revient jamais. . .

Le stationnement

De nombreux travailleurs ont beaucoup de difficultés à trouver de l'espace pour stationner sur le terrain. Il faut noter qu'il y a un espace réservé aux visiteurs, un autre aux officiers de la marine, un autre aux employés de bureau, et finalement un autre aux contremaîtres. Il est tout de même temps pour que l'on prenne des dispositions pour que les travailleurs qui font marcher l'usine, lui fournissent sa vitalité, puissent avoir leur place quelque part sur les terrains de la compagnie.

Du temps perdu et du matériel gâché

On s'est souvent rendu compte que le manque d'observation et de jugement de quelques contremaîtres de départements est la cause d'un coût de production plus élevé pour la compagnie. Il arrive souvent que ces contremaîtres font exécuter certaines besognes par des travailleurs qui n'ont pas l'expérience requise pour ce genre de travail. Les résultats se concrétisent par des pertes de temps coûteuses et du gaspillage de matériel qu'on aurait pu éviter en faisant exécuter le travail par des travailleurs compétents.

Toujours à la hâte

Les ouvriers qui travaillent sur les navires en cale-sèche se plaignent de la brièveté de la période de lunch de trente minutes. Quand l'heure du lunch arrive, ils se pressent sur les passerelles étroites de ces navires pour arriver au caféteria qui se trouve à l'extrémité ouest de la cour afin de prendre un repas chaud par ces temps frais. Sitôt arrivés, ils doivent s'empresser de se revêtir de nouveau de leurs salopettes pour retourner au travail car la demi-heure est déjà écoulée. On commence à murmurer chez les travailleurs que la période de lunch devrait être d'une heure et que la prochaine convention collective envisage cette éventualité.

Une vérité

J. D. Zellerbach, un industriel américain et pendant plusieurs années, le représentant des employeurs à l'Organisation Internationale du Travail, vient de déclarer au cours d'une réunion du Board of Trade de Vancouver, qu'il "est généralement reconnu que les patrons aujourd'hui ont les unions qu'ils méritent".

Workers Getting Less Of National Pie Than During Depression

OTTAWA (C.P.A.) — Canada's workers are now getting a smaller share of the national income than they were during the depression and wage rates have been lagging behind the increase in Canada's wealth for many years, COMMENT, the national research magazine of the CCF, indicates in a recent issue.

Using tables drawn from official government statistics, the magazine shows that during the period 1930 to 1935 the workers' share of the national income varied between 64.8% and 74.7% while during the 'boom year' of 1954 the worker were receiving only 63.9% of the national income. Who was taking a bigger share? COMMENT indicates that corporations, whose share of the national pie' between 1930 and 1935 reached a high of 6.8%, received 11.1% in 1954, while investors, who received a maxi-

mum of 16.6% during this depression period, last year took 19.8% of the national income.

The publication refutes "anti-labor propagandists" who claim that labor is grabbing a larger share of any increases in national production. It states that only four times between 1931 and 1952 have real wages increased at a greater rate than the gross national production and adds that during this period real wages have risen by only 59% compared with the 16% climb in the country's wealth.

DOUBLE STANDARDS

STEEL INDUSTRY SURVEY...

A 15% WAGE INCREASE FOR THE STEEL WORKERS WILL BOOST STEEL PRICES \$250 A TON!



LABOR WILL BE BLAMED FOR THE PRICE INCREASE!

THE WORKERS GET A 15% WAGE INCREASE AND THE PRICE OF STEEL IMMEDIATELY GOES UP \$735 A TON



LABOR IS BLAMED FOR THE PRICE INCREASE!

QUEBEC

Judicial Proceedings Against The Paquet Co

The National Union of Store Employees (C.C.L.) of Quebec have instituted legal proceedings in Superior Court against Quebec's leading departmental store for failure of the company to remit to the union contributions which they have collected from employees under the Rand System. A situation such as this promises profound repercussions in the entire labor movement.

As already known since the signing of the collective labor agreement the Paquet Company Limited has used the check-off system for deducting union dues from all employees who are covered by the contract.

A clause in the contract specifies the application of the Rand System and stipulates that the employer will deduct from contribution dues which are equal to the union's monthly assessment.

Company's refusal

The company has failed to remit all dues collected holding back certain amounts of employees who disputed the deduction from their salaries.

The company is keeping this amount in trust and has announced they will retain same until the situation is cleared up by judicial decision. Previously the company tried to have the matter settled by conciliation and arbitration but this was refused by the Minister of Labor.

It was at this stage that the union decided to resort to the courts in order to have the collective labor agreement respect-

Tooke Shirt Employees Sign With CCCL Union

Eight union organizers from Montréal and Quebec have obtained the signature of the majority of employees of Tooke Brothers Limited and certification has been applied for to the Quebec Labor Relations Board which will authorize the union to negotiate a collective labor agreement with the shirt company.

Tooke Brothers Limited is the largest and most important shirt manufacturing outlet in the Province of Quebec.

The company which employs more than 500 persons in its Montreal plant decided to transfer its factory to Cap-de-la-Madeleine in an effort to avoid paying larger salaries to its workers.

Some of the Montreal employees were to be released after serving the company for 40 years and more.

Tooke Brothers did not succeed in its strategic move as the greater majority of employees have signed up with the union and have applied for certification to the Q.L.R.B. which shall place them in a position to negotiate with the company.



Newsprint Price Boost "Absolutely" Unjustified

by Russ Bell

OTTAWA (CPA)—The announcement by the St. Lawrence Corporation that it is increasing its newsprint by \$5 a ton has touched off a wave of protests by newspapers in both Canada and the United States. These protests aren't hard to understand. Indeed, after examining the financial position of this firm, one wonders why the protests aren't even louder and more indignant!

That there is absolutely no justification whatsoever for any increase in the price of newsprint at this time is more than amply borne out by the facts.

In the first six months of 1955, the St. Lawrence Corporation showed a very substantial increase in its net profits of 37% over the comparable period of the previous year. At June 30, 1955, its working capital had increased to more than \$18 million, an increase of 9% over its already large working capital at the same time the previous year. Taking the year 1954 as a whole, the ratio between its current assets and its current liabilities was a very satisfactory 2.2 to 1.

Another method by which company experts and potential investors in a company gauge its financial position, is to assess the ratio between earnings and the interest payments the company has to meet. For an industry with the kind of assured markets and stable earnings such as the newsprint industry, a ratio of 3 to 1 is considered excellent. But the St. Lawrence Corporation showed a ratio of 9.49 to 1 in 1954. There isn't a single aspect of this company's financial position that is anything but very favorable.

Why is this company, then, hiking its price of newsprint at this time? The answer is plainly obvious: the United States which imports about 80% of all Canadian newsprint, find its newsprint stocks at a low level at the very time that the Fall advertising season is creating new demands on newsprint supplies. The St. Lawrence Corporation is simply exploiting this situation by charging all the traffic will bear!

What about other companies

in the industry? They are doing exceedingly well, too. In the first six months of 1955, as compared with the same period in 1954, these companies showed the following increases in their net profits: Bathurst, 26.2%; Abitibi, 21.7%; Consolidated Paper, 19.5%; Great Lakes, 20.5%; Powell River, 18.5%, and Donohue Bros., 8.8%.

How on earth can any logical argument be made for increasing the price of newsprint in the face of these facts?

Evidence Ends In Consolidated Paper Arbitration

We are informed that the Consolidated Paper Corporation has terminated submission of proof in its opposition to the National Union of Pulp and Paper Workers (C.C.C.L.) of Port Alfred.

The sessions ended last week the union having finished presenting its demands the end of last month.

The principal demands made by the Union are for a general wage increase of 15 cents an hour, revamping of the clause covering grievances, an improved seniority set-up and finally the question of Sunday work.

In the case of Price Brothers Mills, at Jonquiere, Kenogami and River Bend, the dispute has reached the conciliation stage with the Union demands practically the same as at Consolidated, with a few minor exceptions.

The same situation exists at Windsor Mills where the C.C.C.L. Union is in conciliation with the Canada Paper Co. Limited.



SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

LATE STARTERS

Although conditions with regard to late starters have shown considerable improvement in the past two weeks, there are still a number of workers who could keep their time records in better condition. Try and arrive on time for your job and keep your record a little cleaner. You will appreciate this effort when a lay-off happens and the late starters are generally the first to be penalized by the showing on their time record cards. Cooperation from members would be appreciated.

SOMETHING NEW FOR MEMBERS

Our members are asked to keep Monday night October 31 in their thoughts when a presentation of the famous film "Give Us This Day" will be screened at the Venezia Theatre 1220 St. Catherine Street East (near Beaudry Street). The film portrays the hopes of the working class through the deep depression of the 1930's. This will inaugurate for the first time in Montreal a Labor-Cine Club which will present first class films and will be followed by a free discussion period under the direction of Mr. Gerard Pelletier, Director of Le Travail, Claude Sylvestre, film specialist and Jean Paul Geoffroy, legal adviser to the C.C.C.L. A nominal admission charge of 60c will provide an evening of interest to all members of the C.C.C.L.

BIG EVENT

Things have been humming around this shipyard all this week in preparation for the official turning-over ceremonies on Saturday October 29, of Ship 205 which will then be known as H.M.C.S. St. Laurent. The vessel has been called the most modern anti-submarine escort vessel afloat by Rear Admiral J. G. Knowlton, OBE, CD, RCN, who added that the St. Laurent was outstanding because it embodied the best and most modern facilities offered by shipbuilders anywhere. Take a bow, you C.C.C.L. workers at Canadian Vickers Limited and congratulations on a job well done.

BARNUM WAS RIGHT!

That Egyptian ship which left the dock and sailed away last Saturday morning, left quite a few mourners in its wake. It

seems that some crew members, mostly Egyptians and Armenians, had sold watches at very attractive prices to a few of the workers. The ship had hardly lifted anchor when the timepieces ceased to function permanently. Pardon the pun, but we just can't resist reminding the purchasers of these "bargains" that Tempus Fugit!!!

PARKING

Several workers are finding great difficulty in discovering a place to park their cars in the parking lots lately. With special space being allotted first to visitors, then to the Navy, then to the staff and now a new reservation being allowed to foremen, it is understandable how the man coming to work in the morning cannot find a place to park his car. Will those in charge of the parking facilities please note.

TIME LOST NEEDLESSLY

It has been noticed several times that lack of observation and judgment by some departmental foremen was the cause for higher than normal costs to the company. We are referring to the placing of an inexperienced worker on a job with which he is unfamiliar. This results very often in time loss and material waste which could be avoided if the foreman had placed the properly qualified worker on the job.

ALWAYS RUSHED

Workers on ships in the docks are complaining about the 30-minute lunch period. By the time they crowd down the narrow gangplanks from the ships and arrive at the cafeteria at the west end of the yard to get a hot meal these chilly days, it is time to don their jackets and hats and scoot back to the job. A few employees have expressed the wish that in our future contract one of the amendments shall be a one-hour lunch period.

VERY TRUE

J. D. Zellerbach, leading U.S. industrialist and for a number of years United States employer representative on the Governing Body of the International Labor Organization, told a recent meeting of the Vancouver Board of Trade "it is generally true that management today gets the kind of union it deserves".